

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL,
SEANCE ORDINAIRE, DU JEUDI 06 AVRIL 2016 A 14H15**

Le jeudi 06 avril 2017 à 14h15, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Bertrand Bottin, Maire.

Présents : M. Denis Chanteloup, Mme Elisabeth Burnouf, M. Laurent Poussard, Mme Virginie Lefrançois, Adjoint au Maire, Mme Carole Liard, Mme Marie-France Bonnemains, M. Stéphane Simon, M. Serge Tirel, Mme Christiane Devinante, M. Claude Rousselle, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Nathalie Duchemin, M. Christian Meunier, Mme Françoise Brisset, M. Régis Beaumont.

Procurations : Mme Nathalie Duchemin à Mme Elisabeth Burnouf, M. Christian Meunier à M. Denis Chanteloup, Mme Françoise Brisset à Mme Carole Liard.

Secrétaire de séance : M. Denis Chanteloup

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du compte de gestion du budget communal 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2016, après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières, Déclare à l'unanimité à 14 voix pour, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 - Approbation du compte administratif du budget communal 2016

Sous la présidence de Mme Christiane Devinante, conseillère municipale, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Résultat reporté (Excédent) :	135 309,36 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	857 299,32 €
Recettes :	930 732,90 €
Résultat de clôture (Excédent)	208 742,94 €

Investissement

Résultat reporté (Excédent)	118 388,29 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	361 088,39 €
Recettes :	286 255,30 €
Restes à réaliser :	2 934,00 €
Résultat de clôture (Excédent)	40 621,20 €

Hors de la présence de M. Bertrand Bottin, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité à 13 voix pour, approuve le compte administratif du budget communal 2016.

3 - Affectation des résultats au budget communal 2017

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité à 14 voix pour, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget communal 2017 :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 208 742,94 € au compte FR 002.

4 - Subvention d'équilibre au budget annexe du C.C.A.S.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu l'augmentation des demandes d'aides sociales sur la commune en 2016, il est important d'anticiper des demandes d'aides pour l'année 2017 et qui impactent la section de fonctionnement du budget C.C.A.S. L'excédent de fonctionnement 2016 reporté au budget annexe 2017 étant de 19,86 €.

Conformément à l'article L.2224-2 du code des collectivités territoriales, le budget du C.C.A.S. doit solliciter du budget principal une subvention de fonctionnement de 3 500,00 € pour équilibrer sa section d'exploitation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2224-1 et L.2224-2,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité à 14 voix pour, délibère pour :

- Accorder une subvention de fonctionnement de 3 500,00 € (trois mille cinq cents euros) du budget principal, nature 657362 (subvention de fonctionnement aux organismes publics - établissements et services rattachés – C.C.A.S.), au profit du budget annexe du C.C.A.S. nature 7474 (subventions communes),
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5 - Vote du budget primitif communal 2017

Le Conseil Municipal délibère sur le budget primitif 2017 s'équilibrant en recettes et dépenses à la somme de :

- 1 010 572,00 Euros en section de fonctionnement
- 223 241,00 Euros en section d'investissement

Fonctionnement recettes :

002	Excédent antérieur reporté Fonc	208 742,94 €
013	Atténuations de charges	4 000,00 €
70	Produits des services	195 804,00 €
73	Impôts et taxes	366 010,00 €
74	Dotations et participations	163 460,00 €
75	Autres produits gestion courante	71 500,00 €
76	Produits financiers	0,06 €
77	Produits exceptionnels	1 055,00 €
Total RECETTES		1 010 572,00 €

Fonctionnement dépenses :

011	Charges à caractère général	250 276,00 €
012	Charges de personnel	496 620,00 €
014	Atténuations de produits	27 309,00 €
022	Dépenses imprévues	15 500,00 €
023	Virem. à section investissement	19 872,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	21 366,00 €
65	Autres charges gestion courante	63 813,00 €
66	Charges financières	2 215,00 €
67	Charges exceptionnelles	113 601,00 €
Total DEPENSES		1 010 572,00 €

Investissement recettes :

001	Solde exécution invest. reporté	40 621,20 €
021	Virem. de section fonctionnement	19 872,00 €
024	Produits des cessions	93 150,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	21 366,00 €
041	Opérations patrimoniales	400,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	18 701,80 €
13	Subventions d'investissement	24 080,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 250,00 €
45	Recettes (sub mdt)	1 800,00 €
Total RECETTES		223 241,00 €

Investissement dépenses :

020	Dépenses imprévues	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	400,00 €
16	Remboursement d'emprunts	18 155,00 €
20	Immobilisations incorporelles	400,00 €
204	Subventions équipement versées	5 501,00 €
21	Immobilisations corporelles	47 100,00 €
23	Immobilisations en cours	151 685,00 €
Total DEPENSES		223 241,00 €

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 de la commune à l'unanimité à 14 voix pour.

6 - Approbation du compte de gestion du budget camping 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2016, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières,

Déclare à l'unanimité à 14 voix pour, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7 - Approbation du compte administratif du budget camping 2016

Sous la présidence de Mme Christiane Devinante, conseillère municipale, le Conseil Municipal examine le compte administratif du camping 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Résultat reporté (Excédent) :	140 540,26 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	322 974,45 €
Recettes :	353 153,58 €
Résultat de clôture (Excédent)	170 719,39 €

Investissement

Résultat reporté (Excédent) :	9 876,20 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	50 029,79 €
Recettes :	19 858,20 €
Restes à réaliser	0,00 €
Résultat de clôture (Déficit)	- 20 295,39 €

Hors de la présence de M. Bertrand Bottin, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité à 13 voix pour approuve le compte administratif du budget camping 2016.

8 - Affectation des résultats au budget camping 2017

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité à 14 voix pour, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget camping 2017 :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 150 424,00 € à l'article FR 002
- Affectation de 20 295,39 € à l'article IR 1068.

9 - Vote du budget primitif camping 2017

Le Conseil Municipal délibère sur le budget primitif 2017 s'équilibrant en recettes et dépenses à la somme de :

- 512 622,00 Euros en section de fonctionnement
- 44 437,00 Euros en section d'investissement

Fonctionnement recettes :

002	Excédent antérieur reporté Fonc	150 424,00 €
013	Atténuations de charges	32 420,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	5 351,00 €
70	Ventes prod fab, prest serv, march.	294 000,00 €
77	Produits exceptionnels	30 427,00 €
Total RECETTES		512 622,00 €

Fonctionnement dépenses :

011	Charges à caractère général	341 341,00 €
012	Charges pers. et frais assimilés	113 529,00 €
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00 €
023	Virement à la section invest.	836,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	21 702,00 €
65	Autres charges gestion courante	5 143,00 €
67	Charges exceptionnelles	28 638,00 €
69	Impôts sur bénéfices	1 433,00 €
Total DEPENSES		512 622,00 €

Investissement recettes :

021	Virement de la section de fonct.	836,00 €
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	21 702,00 €
1068	Excédent de fonctionnement	20 295,39 €
13	Subvention d'investissement	1 603,61 €
Total RECETTES		44 437,00 €

Investissement dépenses :

020	Dépenses imprévues	500,61 €
001	Solde exécution inv. reporté	20 295,39 €
040	Opérations d'ordre entre section	5 351,00 €
21	Immobilisations corporelles	18 290,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
Total DEPENSES		44 437,00 €

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 du camping à l'unanimité à 14 voix pour.

10 - Assujettissement à la TVA du budget gîtes

Vu le courrier en date du 30 mars 2017 de la Direction Générale des Finances Publiques de Saint Lô,
Considérant qu'il y a lieu de demander l'assujettissement à la TVA pour toutes les opérations comptables afférentes aux gîtes de mer et des Tamaris,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité à 14 voix pour, décide :

- De demander l'assujettissement à la TVA pour l'ensemble des opérations afférentes aux gîtes de mer et des Tamaris à compter du 1^{er} janvier 2017.
- D'autoriser le maire à effectuer une déclaration rétroactive concernant les opérations financières déjà passées.
- D'autoriser monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, mandater les dépenses et émettre les titres correspondants.

11 - Approbation du compte de gestion du budget gites 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2016, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières,

Déclare à l'unanimité à 14 voix pour, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12 - Approbation du compte administratif du budget gites 2016

Sous la présidence de Mme Christiane Devinante, conseillère municipale, le Conseil Municipal examine le compte administratif des gîtes 2016 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Résultat reporté	37 107,58 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	154 652,43 €
Recettes :	169 296,18 €
Résultat de clôture (Excédent)	51 751,33 €

Investissement

Résultat reporté (Excédent)	22 571,22 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	223 016,57 €
Recettes :	266 497,07 €
Restes à réaliser (Déficit)	-11 460,90 €
Résultat de clôture (Excédent)	54 590,82 €

Hors de la présence de M. Bertrand Bottin, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité à 14 voix pour, approuve le compte administratif du budget gîtes 2016.

13 - Affectation des résultats au budget gîtes 2017

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité à 14 voix pour, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget gites 2017 :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 51 751,33 € au compte FR 002.

14 - Vote du budget primitif gites 2017

Le Conseil Municipal délibère sur le budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 195 637,00 Euros en section de fonctionnement
- 441 018,00 Euros en section d'investissement

Fonctionnement recettes :

001	Excédent antérieur reporté	51 751,33 €
013	Atténuations de charges	- €
042	Opérations d'ordre entre section	9 217,00 €
70	Ventes prod fab, prest serv, march.	22 421,67 €
75	Autres produits gestion courante	106 062,00 €
76	Produits financiers	3 500,00 €
77	Produits exceptionnels	2 685,00 €
Total RECETTES		195 637,00 €

Fonctionnement dépenses :

011	Charges à caractère général	98 479,00 €
012	Charges pers. et frais assimilés	47 837,00 €
022	Dépenses imprévues	3 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	23 560,00 €
65	Autres charges gestion courante	3 402,00 €
66	Charges financières	3 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	18 153,00 €
69	Impôts sur bénéfices	706,00 €
Total DEPENSES		195 637,00 €

Investissement recettes :

001	Solde d'exécution d'inv. reporté	66 051,72 €
040	Opérations d'ordre entre section	23 560,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	- €
13	Subventions d'investissement	10 000,28 €
16	Emprunts et dettes assimilées	341 406,00 €
Total RECETTES		441 018,00 €

Investissement dépenses :

020	Dépenses imprévues	3 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	9 217,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	382 470,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 000,00 €
23	Immobilisations en cours	42 331,00 €
Total DEPENSES		441 018,00 €

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 à l'unanimité à 14 voix pour.

15 - Mise en place du « Zéro phyto » : acquisition de matériel et demandes de subventions

Vu la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national et son article 1^{er} interdisant aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser les produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Afin de répondre à cette obligation, la commune doit substituer les produits phytosanitaires qu'elle utilisait auparavant par des machines.

De plus, pour nos agents, la contrainte de la manipulation des produits, du port des EPI dédiés et la pénibilité de ces travaux souvent manuels, s'en verra diminuée voire supprimée.

Des devis ont été demandés :

- Le premier devis concernant le désherbeur à air pulsé RIPAGREEN s'élève à 2 290 EUR H.T.
- Le second devis concernant un porte outil KOPPL CC12-2 12 cv s'élève à 9 281,36 EUR H.T.
- Le troisième devis concernant un outil brosse KOPPL 53cm s'élève à 2 102,56 EUR H.T.
- Le quatrième devis concernant une balayeuse TUCHE Plus 590 s'élève à 9 756,36 EUR H.T.

L'acquisition de ces matériels peut être subventionnée par l'Agence de l'eau, lorsque ce matériel est utilisé dans l'objectif de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

La condition pour bénéficier de ces subventions est de réaliser un plan de désherbage. Ce plan d'entretien doit respecter un cahier des charges et inclure la préconisation de pratiques et de matériel.

Afin de compléter la démarche entreprise par la collectivité, l'Agence Eau de Seine Normandie demande qu'une communication auprès des habitants soit réalisée afin de les sensibiliser à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (articles de presse, article dans le bulletin municipal, conférences, projections de films, ...).

Sur cette même thématique, la formation, la réalisation de plan d'entretien des espaces et les actions de communication (réalisation de plaquettes, d'expositions, frais d'intervention de conférenciers) peuvent aussi être subventionnées (jusqu'à 70 %).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à signer les devis pour l'acquisition des matériels cités ci-dessus ;
- Demande au Maire de mettre en place la communication nécessaire à cette démarche « Zéro phyto » ;
- Autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'agence Eau de Seine Normandie pour les dépenses engagées dans le cadre de l'application de la loi n° 2014-110 du 6 février 2014.

La séance est levée à 16h06.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.